



## Communications CFDT régionales HAUTS DE FRANCE NORMANDIE



Diffusé le 11 juillet 2023

### Résumé CFDT de la réunion de CSE du jeudi 06 juillet 2023

- Temps de déplacement la veille d'une mission (formation, réunion, ...) : Quand un personnel doit se déplacer la veille d'une mission pour pouvoir être à l'heure à sa convocation, le temps de transport de la veille est affecté au premier jour de la mission. Pour mémoire : si vous devez partir avant 6 heures du matin de votre domicile pour être à l'heure à une convocation, le repas du soir, l'hôtel et le petit déjeuner peuvent être pris en charge par l'EFS.
- Modification du projet TMC en aphérèse : la direction annonce que la liste des sites pilotes pour ce projet est modifiée : le site de Caen est remplacé par celui du Havre. Les sites pilotes HFNO sont donc : Arras, Valenciennes et le Havre. Le déploiement ne pourra se faire qu'après modification du décret de qualifications des personnels et après consultation du CSEC puis du CSE HFNO.
- Bilan de la JMDS : en nombre de dons le résultat est conforme aux objectifs. Objectifs qui sont moins ambitieux d'année en année.
- Bilan des prélèvements le lundi de Pentecôte : sur 533 prélèvements prévus, 369 ont été réalisés. 61 personnels ont été mobilisés. La CFDT s'interroge sur la nécessité de mobiliser autant de personnels un jour férié pour ce résultat mitigé. La CFDT dénonce la mobilisation au Havre d'une personne un jour férié pour faire du phoning, il semblerait qu'il s'agisse d'une erreur sur le document fourni par la direction...
- Information sur le suivi des indicateurs de temps de travail des périodes 1 et 2 de 2023 : La direction note une baisse du nombre de semaines de plus de 48 heures et une baisse du nombre de semaines à 35 heures ou plus pour les temps partiels. La CFDT note cette amélioration mais regrette que l'indicateur des journées de plus de 12 heures (pour les salariés horaires) se dégrade fortement avec une augmentation de 71 occurrences (soit +65%). Pour les cadres autonomes l'augmentation du nombre de journées de plus de 12 heures est de 13 occurrences (soit 11%).
- Départ de collecte Saint Quentin : Le personnel du site de saint Quentin a trouvé un nouveau local de départ collecte correspondant aux contraintes fixées par la direction. Pour rappel le bail du local actuel n'a pas été renouvelé et l'EFS doit quitter ces locaux en août. Quelques menus travaux sont à effectuer avant que le personnel n'intègre les nouveaux locaux, dans cette attente le départ collecte et le phoning se fera depuis le site EFS de l'hôpital de st Quentin.
- Information sur le plan d'action climat social et organisation de service concernant le bassin picard : l'ambiance de travail est dégradée sur les sites de Picardie en lien avec des relations professionnelles difficiles entre une majorité de l'équipe et quelques personnes de l'organisation de collecte. Des fiches RPS et une alerte de la CSSCT ont été rédigées pour alerter sur ces problématiques. Les facteurs identifiés sont :
  - une communication insuffisante ou incomprise

- un manque de transparence au niveau de la planification, des autorisations de congés, ...
- une non prise en compte des retours du personnel concernant l'organisation des collectes
- un management déficient
- des pressions sur le personnel pour remplacer un absentéisme important
- un sentiment de traitement inéquitable des personnels
- des temps de transport pour se rendre en collecte modifiés et maintenant inadaptés.

La **CFDT** fait remarquer que ces problématiques se retrouvent sur de nombreux sites même si dans le cas présent elles sont exacerbées.

Thomas Diart, responsable de bassin, va quitter l'EFS et un manager pour le remplacer est recherché. Dans l'attente de son recrutement Sandrine Van Laer, Nathalie Delemer et Frédérique Croquet viendront alternativement sur le site pour assurer l'encadrement.

La Direction a décidé un certain nombre d'actions :

- rappeler les rôles et les missions des différents acteurs pour que chacun se limite aux siens.
- diffusion rapide d'un questionnaire dont l'exploitation des réponses sera fait par le service communication et sera traité de façon anonyme. Pour la **CFDT** garantir l'anonymat des réponses est primordial car les personnels ne croient plus en une amélioration des choses et il est impératif de garantir la confidentialité des réponses. Le personnel a peur que leurs réponses n'entraînent des mesures de rétorsions (plannings compliqués, refus de congés,...).
- Mise en place d'une cellule d'écoute pour les salariés qui le souhaitent par une personne du service Qualité de Vie au Travail ce qui permettra de confirmer les dysfonctionnements et identifier les axes d'amélioration.

Pour la **CFDT** ces mesures vont dans le bon sens, il est capital que les personnels aient un retour de ces actions et que les mesures mises en place soient perceptibles par le personnel. Une totale transparence que ce soit au niveau de la planification ou de l'affectation des congés doit être effective pour mettre fin au sentiment d'iniquité et rétablir la confiance.

La **CFDT** interpelle la Direction sur la non transmission au CSE de fiches RPS. Une directive nationale fixe à 8 jours le délai pour transmettre les fiches RPS au CSE, délai que la direction ne respecte pas. La **CFDT** s'interroge sur les motifs de ce manque de transparence de la direction. La Direction reconnaît ce problème et s'engage à transmettre toutes les fiches RPS aux élus du CSE dès réception de celles-ci.

- Information sur l'activité hémovigilance et matériovigilance en HFNO : Le service vigilance a un rôle d'alerte et de veille via l'hémovigilance et la matériovigilance (ces rôles sont définis par la loi). La remontée des informations repose sur du déclaratif via des référents.

Les donneurs ont un numéro d'appel unique pour déclarer les Informations Post Dons (IPD), ces appels sont pris en charge en journée par le service hémovigilance, le samedi matin ces appels sont recueillis par les délivrances et les MDD et la nuit et le week-end ces appels sont gérés par les délivrances et les médecins d'astreintes du conseil transfusionnel. Aucun appel n'est perdu.

En 2022, la QBD a signalé les IPD suivantes : 61 cas de Syphilis (la découverte de ce marqueur est en forte augmentation), 2 cas de VIH, 17 cas de virus hépatite B, 3 cas d'HTLV, 2 cas de virus hépatite C et 0 cas de Chagas.

Effets Indésirables Grave Donneurs (EIGD) : seuls les EIGD de grade 2 et 3 sont déclarés à l'ANSM, il y en a eu 940 en 2022 (contre 10 391 EIGD grade 1 qui sont bénins (hématomes, ...)).

- Bilan handicap 2022 : le taux d'emploi de travailleurs handicapés est de 6,77% au national et de 8,56% en HFNO, cela représente 78 travailleurs handicapés (soit 70,5 ETPA).

